

INNOVATIONS PÉDAGOGIQUES TAKE OFF #3

ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION ET/OU LA CRÉATION DE **CURSUS**



MUSE

MONTPELLIER UNIVERSITÉ D'EXCELLENCE

Appel à projets TAKE OFF #3

ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION

ET/OU LA CRÉATION DE CURSUS

CONTEXTE

Montpellier Université d'Excellence (MUSE) est une Initiative Science Innovation Territoires Economie (I-SITE) du Programme d'Investissement d'Avenir. Ce programme, porté par l'Université de Montpellier avec 15 partenaires, encourage la construction d'une université internationalement reconnue notamment pour son impact sur les grands enjeux sociétaux : NOURRIR, PROTÉGER, SOIGNER à l'interface des autres disciplines (chimie, sciences sociales, sciences formelles, sciences de l'ingénieur). Il couvre l'ensemble des champs académiques : recherche, formation, vie étudiante, international et partenariats avec le monde socio-économique.

MUSE entre dans une deuxième phase, après son évaluation favorable par le jury IDEX-ISITE, les programmes MUSE se poursuivent, et pour ce qui concerne le volet « formation », ils sont même dotés de moyens plus importants.

OBJECTIF

Le cycle d'appel à projets TAKE OFF conserve pour objectif général d'accompagner et soutenir les stratégies de transformation pédagogique des cursus, des établissements et des composantes.

Le présent appel à projets, TAKE OFF #3, a pour objectif spécifique d'**accompagner la transformation ou la création de cursus**. Il vise ainsi à soutenir le renforcement ou l'optimisation de cursus, en priorité ceux de type Master, des formations d'ingénieurs ou des formations hors diplômes nationaux telles que les écoles d'été et les diplômes d'établissements.

PUBLIC CONCERNÉ

Les équipes pédagogiques de toutes les UFR, Écoles et Instituts du consortium MUSE en charge des cursus **Master, Ingénieur et formations d'enseignement supérieur équivalentes**.

L'attention de tous est attirée sur la nécessité de favoriser la parité et l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre des appels à projets MUSE.

Action 1 Soutien aux diplômes nationaux existants

En complément des dispositifs déjà élaborés dans le cadre de la nouvelle vague d'accréditation, cette action accompagne le développement pédagogique et/ou international des cursus diplômants nationaux.

Elle leur donne des moyens permettant d'amplifier leurs actions en vue de renforcer encore l'attractivité et la qualité du cursus offerts aux étudiants.

Une lettre d'accompagnement de la direction de l'UFR, École ou Institut devra valider l'engagement de la structure à faire apparaître la formation dans la prochaine accréditation en cours de validation.

Les porteurs de projets prévoyant des équipements numériques doivent se rapprocher préalablement de leur DSIN.

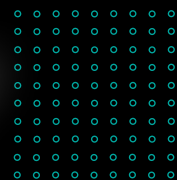
Action 2 Soutien aux nouveaux diplômes nationaux

Cette action accompagne la création de nouveaux cursus dont les caractéristiques reflètent la dynamique pédagogique et l'attractivité internationale privilégiés par l'I-Site MUSE.

Compte-tenu du processus d'accréditation en préparation, le calendrier de cette action est plus resserré que celui des actions 1 & 3.

Action 3 Soutien aux autres formations certifiantes

Cette action soutient le développement de formations comme les diplômes d'établissement, les certifications, les écoles ou universités d'été. Les formations inscrites dans le cadre thématique de MUSE, ou les initiatives transversales (par exemple celles favorisant la découverte des data sciences, du monde de l'entreprise ou des enjeux du développement durable) seront appréciées.



MOYENS FINANCIERS

L'enveloppe allouée aux trois actions de cet appel à projets est de **3M€ sur 3 années universitaires** avec des enveloppes annuelles de 100K€ maximum pour les actions 1 et 2, et de 80 K€ maximum pour l'action 3.

Les projets retenus dans le cadre du présent AAP Take Off #3 pourront être financés pendant 3 années universitaires, c'est-à-dire septembre 2020 – septembre 2023. Ce soutien pourra être prolongé jusqu'à la fin du contrat d'accréditation (2021 – 2025) si le projet MUSE est pérennisé en 2021.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Outre l'évaluation de la pertinence et de l'excellence des concepts proposés, les deux critères majeurs pour la sélection des projets sont la qualité de leurs approches pédagogiques et leur niveau d'ouverture à l'international.

En ce qui concerne les contenus pédagogiques, seront privilégiés (mais sans exclusive) ceux qui s'inscrivent dans le périmètre des trois piliers thématiques MUSE – Soigner, Nourrir, Protéger. Dans le même esprit de cohérence globale, les collaborations avec [le réseau de partenaires stratégiques MUSE](#) et/ou les [partenaires du projet Université Européenne CHARM-EU](#) seront particulièrement appréciées.

PROCESSUS DE SÉLECTION

(I) Présélection

Les porteurs de projets soumettent une lettre d'intention décrivant de façon claire et succincte les grandes lignes du dispositif envisagé et sa cohérence avec la stratégie de la composante ou de l'établissement concerné.

Les projets considérés comme potentiellement représentatifs de la démarche de transformation des cursus de l'Université de Montpellier et de ses partenaires sont présélectionnés par un panel d'experts internes et externes.

(II) Maturation éventuelle

Les projets de grande ampleur bénéficieront d'un appui du Centre de Soutien aux Innovations Pédagogiques pour accompagner la maturation de leurs initiatives.

Une session de design spécifique sera organisée et durera 3 jours (voir le calendrier en page suivante) pour les actions 1 & 2.

Les équipes finalisent ensuite la rédaction de leurs projets et les soumettent pour évaluation pour les actions 1 & 3.

MODALITÉS

Le projet doit être déposé dans le cadre d'une composante ou d'un établissement du périmètre MUSE, et après approbation par son responsable.

UTILISATION ET DESTINATION DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE

Les modalités de financement devant respecter les règles financières de l'ANR excluent le financement la rémunération principale des personnels statutaires, mais l'enveloppe financière pourra être allouée au financement d'un certain nombre d'heures complémentaires, au paiement d'heures de vacation ou de CDD, nécessaires à la mise en œuvre du projet, à l'invitation d'experts ou de conférenciers du secteur privé ou public, nationaux ou internationaux, à l'organisation de déplacements, notamment dans le cadre de modules de formation délocalisés, d'écoles ou d'université d'été, aux dépenses pédagogiques mais aussi à l'achat de petit matériel en adéquation avec les besoins du projet et à la sous-traitance de services.

Les dépenses devront satisfaire aux critères d'éligibilité du « règlement de l'ANR relatif aux modalités d'attribution des aides au titre de l'appel à projets initiatives d'excellence du premier programme d'investissements d'avenir et de l'appel à projet IDEX/I-SITE du deuxième programme d'investissements d'avenir » de l'Agence Nationale de la Recherche. Le règlement financier applicable (version du 12/12/2019) est [disponible sur le site de MUSE](#).

(III) Sélection

Pour les actions 1 & 3, un panel d'experts internes et externes, présidé par le Vice-président Formation Vie Universitaire de l'UM, évalue et sélectionne les meilleurs projets.

Pour l'action 2, compte tenu du calendrier spécifique de l'accréditation, un jury interne au consortium MUSE se réunira et sera présidé par le Vice-président Formation Vie Universitaire de l'UM.

CALENDRIER

- 27**
JAN 2020 Ouverture de l'appel à projets
- 13**
MAR 2020 Date limite de dépôt des lettres d'intention (Actions 1 & 3) et des dossiers complets (Action 2)
- 20**
MAR 2020 Présélection (Actions 1 & 3) Sélection et annonce des résultats (Action 2)
- du 30**
MAR 2020 Maturation éventuelle (Action 1) Finalisation des projets lauréats (Action 2)
- au 1^{er}**
AVR 2020
- 29**
AVR 2020 Date limite de dépôt des projets complets (Actions 1 & 3)
- 10**
JUIN 2020 Annonce des résultats (Actions 1 & 3)

MODALITÉS DE DÉPÔT

Les documents sont déposés sur la plateforme dédiée, au format PDF, sur le site :
muse.umontpellier.fr
 Rubrique Appel à projets > Innovations pédagogiques

AIDE À LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

Dans le cadre des approches pédagogiques innovantes, l'équipe du Centre de Soutien aux Innovations Pédagogiques (CSIP) met ses espaces, ses compétences, ses réseaux et son expertise au service des formations soutenues par cet appel à projets.

I-SITE Montpellier Université d'Excellence
 Centre de Soutien aux innovations pédagogiques

Responsable : Brigitte Lundin

Université de Montpellier
 163 rue Auguste Broussonnet - CC 07014 - F34090 Montpellier Cedex
muse-takeoff@umontpellier.fr
muse.umontpellier.fr



UNIVERSITÉ
 DE MONTPELLIER



EN PARTENARIAT AVEC

